



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°20

REUNION du 13 et 17 Février 2020

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION CLUB D5

Nous invitons les clubs de D5 à organiser les rencontres les samedis dans la mesure du possible, afin de pouvoir bénéficier avec certitude d'un arbitre.

A L'ATTENTION DES CLUBS

APPEL A CANDIDATURE : Les Clubs désirant proposer leurs installations pour les parties finales des différents championnats, pour la fin de saison, sont priés de se faire connaître, en envoyant un mail sur la boîte mail «compétitions séniors», et faire acte de candidature.

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devront respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

- Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :
 - Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
 - Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

CHAMPIONNAT D5 MODALITES D'ACCESSION

CHAMPIONNAT D5 EN 2 PHASES :

Pour la seconde phase les poules seront composées, des 3 premières équipes de chaque poule de la première phase, ainsi que les X meilleurs 4^{ème}, pour former 12 poules de 6 équipes.

Les autres équipes restantes de D5 disputeront le challenge D5(X poules de X équipes)

A l'issue de la seconde phase, les premiers de chaque poule accéderont au niveau D4 (en cas de désistement ou d'impossibilité d'une équipe finissant 1^{ère} de sa poule, le second de la dite poule prendra sa place. Si les 2 équipes finissant 1^{er} et 2^{ème} de la poule ne peuvent accéder en D4 pour une raison quelconque, une équipe de D4 sera repêchée automatiquement).

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable :

Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable : Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable :

André GALLICE

Suite à la défection de l'équipe de JAUJAC, la poule G en D5 Challenge se jouera entre 4 équipes.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

Le tirage des ¼ de finale et ½ finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER aura lieu le 12 Mars 2020 à partir de 18h30 dans les locaux du magasin BADO SPORT 2000 dans la zone Pole 2000 à ST PERAY. Les Clubs qualifiés sont cordialement invités.

Suite à la décision de la commission de discipline le Match PEYRINS/ALBOUSSIÈRE a été donné gagnant à PEYRINS. Par conséquent, PEYRINS est qualifié pour le tour suivant, qui les opposera à ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER 2. La rencontre se jouera le 23 février afin de mettre à jour le tour suivant qui aura lieu le 1^{er} mars 2020.

Les rencontres des championnats qui devaient avoir lieu PEYRINS/BREN 2 et ST ROMAIN DE SURIEUX/ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER 2 sont repoussées à une date ultérieure suite à cette décision.

FOOT DIVERSIFIÉE

Responsable :

Denis GLANDU

CHAMPIONNAT :

La rencontre ASPTT VALENCE / AS SFAM du 17/02/2020 devient AS SFAM / AS PTT VALENCE le 20/02/2020 suite au forfait de début de saison de l'AS PTT VALENCE. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AS PTT VALENCE (règlements).

VÉTÉRANS

Responsables :

André GALLICE

Stéphan MONTALBANO

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO